



VAN LANSCHOT BEVEK nv  
Société d'investissement à capital variable  
Organisme de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE  
Siège social à 2018 Anvers, Desguinlei, 50  
T.V.A. (BE) 0449.475.729

## AVIS AUX ACTIONNAIRES

Le conseil d'administration de la sicav VAN LANSCHOT BEVEK informe les actionnaires des mesures visant à sauvegarder la liquidité de la sicav dans le cadre de l'application de l'Arrêté Royal du 22 avril 2020 portant sur des mesures particulières visant à protéger les organismes de placement collectifs à nombre variable de parts publics contre les conséquences de l'épidémie de COVID-19:

### I. SWING PRICING

1. Possibilité pour la sicav de recourir au '**swing pricing**'.
2. Liste des compartiments qui pourront recourir au 'swing pricing':

EURO OBLIGATIEFONDS  
VERY DEFENSIVE PORTFOLIO  
DEFENSIVE PORTFOLIO  
BALANCED PORTFOLIO  
GROWTH PORTFOLIO  
HIGH GROWTH PORTFOLIO  
FLEXIBLE PORTFOLIO  
EQUITIES DBI-RDT  
LABOR ET CARITAS

3. Description de l'objectif, du fonctionnement et des modalités du 'swing pricing':

L'objectif est de réduire la dilution des performances induite par les entrées ou sorties nettes. La performance de la sicav peut s'éroder par des transactions fréquentes en raison d'entrées ou de sorties importantes et la sicav peut souffrir des coûts de négociation (in) directs impliqués par les mouvements de capitaux. Le swing pricing offre la possibilité aux investisseurs déjà investis dans la sicav de ne pas supporter les frais de transaction ou le coût de l'illiquidité des marchés financiers sous-jacents, générés par l'entrée ou la sortie des investisseurs. Grâce au swing pricing, les investisseurs existants ne devraient en principe plus supporter indirectement ces coûts de transaction, qui seront dès lors directement intégrés dans le calcul de la valeur nette d'inventaire (ci-après VNI) et supportés par les investisseurs entrants et sortants.

Le swing pricing protège les investisseurs à long terme, car un investisseur ne peut être affecté par le swing pricing qu'au jour de la souscription / du rachat.

Modalités et fonctionnement:

La méthode de swing pricing adoptée est basée sur les principes suivants :

- Il s'agit d'un swing partiel qui implique qu'un certain seuil doit être franchi avant que la VNI ne soit adaptée ;
- Il s'agit d'un swing symétrique qui est activé pour, à la fois, les souscriptions et les rachats ;
- L'utilisation du swing pricing est systématique, sans privilégier une ou plusieurs catégories d'investisseurs.

Le seuil du swing (ou Swing Threshold) est la valeur déterminée comme événement déclencheur pour les souscriptions et les rachats nets. Cette valeur seuil est exprimée en pourcentage de l'actif net total du compartiment concerné.

Le seuil du swing est toujours appliqué.

Facteur swing (ou Swing Factor) : l'orientation du swing découle des flux nets de capitaux applicable à une VNI.

En cas d'entrées nettes de capitaux, le swing factor lié aux souscriptions d'actions du compartiment sera ajouté

à la VNI. Pour les rachats nets, le swing factor lié aux rachats d'actions du compartiment concerné sera déduit de la VNI. Dans les deux cas, tous les investisseurs entrants / sortants à une date donnée se voient appliquer une seule et même VNI.

4. Facteur swing maximal (ou Swing factor maximal): fixé à 5% maximum de la VNI non ajustée.

## II. PUBLICATION

Le présent avis sera publié sur les sites Internet [www.vanlanschot.be](http://www.vanlanschot.be) et [www.beama.be](http://www.beama.be).

Le mécanisme reste d'application tant que les mesures temporaires sont en place.

Le prospectus, les Informations clés pour l'investisseur et les rapports périodiques peuvent être obtenus gratuitement auprès Van Lanschot Kempen Wealth Management N.V., succursale belge, Desguinlei 50, 2018 Anvers et le service financier: KBC Bank nv.

Le conseil d'administration.